

Patrick BONNET
11 rue de la République
57380 Faulquemont
Conseiller municipal, commune de Faulquemont
Conseiller communautaire district Urbain de Faulquemont

Faulquemont, le 26 mars 2019

à

**Monsieur le ministre
de la Transition écologique et solidaire**
246, Boulevard Saint Germain
75007 Paris

Sous couvert de :

Monsieur le Préfet de Région, 5 place de la République, 67073 Strasbourg
Monsieur le Préfet de Moselle, 9 place de la Préfecture, 5704 Metz

Monsieur le Ministre,

Les derniers évènements survenus au sein du Syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est (SYDEME) sis 1 Rue Jacques Callot, 57600 MORSBACH, nous obligent à nous adresser à vos services.

Au 1^{er} janvier 2019, cet organisme regroupe 10 intercommunalités réparties sur 298 communes représentant une population d'environ 375 000 habitants*.

Le territoire de compétence du Sydème couvre, en plus des 3 arrondissements du département de la Moselle (Sarreguemines, Forbach et Saint-Avold), 1 intercommunalité d'Alsace Bossue, ce qui représente une superficie de 2 559 km², soit une densité de 146 hab/km².*.

Le Sydème a créé sa propre régie à personnalité morale et autonome financière dénommée Ecotri Moselle-Est qui exploite les installations et les équipements mis en place par le Sydème*.

A ce jour, cette régie assure le fonctionnement de *:

- Deux centres de méthanisation,
- Un centre de tri des recyclables,
- Trois centres de tri multiflux,
- Une unité de confection de sacs,
- Trois centres de transfert,
- Trois plate-formes de broyage des déchets verts,
- Une plate-forme de broyage de bois,
- Une plate-forme de réception du verre,
- Des ensembles routiers (14 tracteurs, 30 semi-remorques, 11 porteurs ampliroll, 8 remorques déchèterie, 6 bennes de collecte des gros producteurs de biodéchets, 1 broyeur à bois mobile, 1 broyeur à déchets verts mobile),
- La logistique de plus de 200 bennes de déchèteries.

Le mode de gestion en régie permet au Sydème de pouvoir maîtriser pleinement le coût de service, d'assurer le financement de l'investissement et de contrôler toute la prestation (gestion des moyens et du personnel, pesée des flux...) au travers de moyens propres*.

Le Sydème est dirigé par 1 président, 8 vice-présidents, 55 délégués titulaires et 55 délégués remplaçants*. Leur compétence se limite à une fonction de maire d'une commune ou pour quelques-uns à un mandat électif. Cette précision a toute son importance pour la suite et la bonne compréhension de ce courrier.

Depuis plusieurs mois, des associations se sont regroupées pour dénoncer la gestion économique et financière de cette structure, ses investissements et les dépenses de ses dirigeants.

Suite à cela, le 5 décembre 2017, l'association ANTICOR a fait un signalement auprès du procureur de la République de Sarreguemines (Moselle) qui a ouvert une enquête confiée à la SRPJ de Strasbourg. Les anomalies relevées selon Anticor reposaient sur : « Suspicion de détournement de biens publics » (*article 432-15 du CP*) ; « Suspicion de Prise illégale d'intérêts » (*article 432-12 du CP*) ; « Suspicion de favoritisme » (*article 432-14 du CP*) ». L'enquête est en cours.

Il y a quelques semaines, une plainte a été déposée auprès du même procureur de la République pour « altération frauduleuse de la vérité dans un écrit et pour usage de faux en écriture » (*prévus par l'article 441-1 du CP et réprimés par les articles 441-1 AL.2, 441-10, 441-11 CP*). Cette enquête a également été confiée à la SRPJ de Strasbourg. L'enquête est en cours.

Par voie de presse le président du Sydème a avoué avoir « *mis en place des recettes fictives pour rendre le budget légal* » (**Pièce jointe 1**). Plusieurs rapports de la Cour Régionale des Comptes ont indiqué que les budgets de cet organisme sont insincères depuis plusieurs années. Le Tribunal administratif de Strasbourg a annulé le budget de l'année 2016 pour les mêmes raisons.

Aujourd'hui, comme vous avez pu le constater dans les articles de presse (**Pièces jointes 2**), le président du Sydème a démissionné, le budget 2019 ayant été rejeté par une majorité d'élus, ceux-ci cédant à la pression des médias, des actions associatives, des plaintes. Pourtant ces élus ont voté durant plusieurs années des budgets qualifiés d'insincères par les juges administratifs et de la chambre régionale des comptes.

Cette notion « insincère » qualifiée notamment par l'absence d'équilibre budgétaire, est un principe pourtant obligatoire et obligatoirement connu par tous les membres de l'équipe dirigeante du Sydème de par leur autre fonction élective.

Pourtant en supposant que, au moment du vote des précédents budgets certains élus ignoraient sic « *la mise en place de recettes fictives pour rendre le budget légal* », les aveux du président du Sydème par voie de presse, n'auraient-ils pas dû les faire renoncer à continuer à siéger et les conduire à alerter les services judiciaires en lieu et place de contribuables via des associations citoyennes ?

Aucun élu n'a eu le courage de le faire, ce qui nous amène à les rendre tous coupables de cette gabegie, pour laquelle les 375 000 habitants du territoire couvert par le Sydème sont les seuls à être sanctionnés par de nouvelles augmentations des redevances telles que préconisées par la Cour régionale des comptes afin de combler la dette estimée à plus de 70M€ (Plus de 100M€ pour certains).

Ainsi, qu'il est indiqué dans les récents articles de presse (**Pièces jointes 3**), dans les 15 prochains jours sera nommé un nouveau président choisi **parmi** ces mêmes élus et élu **par** ces mêmes élus. Ce qui ne changera absolument rien dans la gestion de cet organisme.

Aujourd'hui, des élus, année préélectorale obligeant, « tirent sur l'ambulance » ayant trouvé le coupable idéal en la personne du président démissionnaire et déclarent qu'il faudrait démissionner le directeur financier. Pourquoi, ne pas l'avoir fait avant, tous les élus avaient le pouvoir de le faire lors d'un vote majoritaire ?

Monsieur le Ministre, aujourd'hui ce sont 375 000 contribuables qui sont les victimes d'élus incompetents et coupables de ne pas avoir fait ce pourquoi ils avaient candidaté. C'est pourquoi, nous vous demandons que soit :

- démissionné l'ensemble de tous les élus qui composent la direction du Sydème,
- réalisé un audit financier et technique du Sydème ainsi que des présidents d'intercommunalité l'ont demandé,
- mis en place un organisme privé pour gérer les affaires courantes jusqu'à la fin de l'audit.

Ce délai devrait permettre aux autorités compétentes de mettre en place une nouvelle organisation de cette administration qui, de nos avis, devrait être composée de spécialistes en matière de finances, de gestion, de collecte de déchets, de méthanisation. Ce bureau pourrait également accueillir des contribuables.

Monsieur le Ministre, nous comptons sur vous pour que vous preniez en compte nos revendications, car seul compte pour nous que soit mis fin à cette gabegie dans le seul intérêt des contribuables.

Monsieur le Ministre, les 4 thèmes du Grand débat mis en place par le président de la République, portaient sur la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'état et des services publics et la démocratie et citoyenneté. Nous avons participé à ceux-ci, en tant que citoyen mais également en tant qu'organisateur, animateur, parfois même les trois à la fois.

Monsieur le Ministre, ainsi que proposé lors de ces Grands débats, je profite de ce courrier pour vous suggérer la création d'un ministère « *Collectes des déchets* » afin d'harmoniser celles-ci. Chaque arrondissement a sa propre gestion, sa propre vision, ce qui amène des élus à toujours augmenter les taxes au grand dam des contribuables toujours de plus en plus nombreux à exprimer leur mécontentement et sans que ne soit pris en compte l'écologie.

Monsieur le Ministre, savez-vous que dans les résidus issus de la méthanisation dispersés dans les champs, nous avons trouvé des morceaux de matières plastiques et autres déchets non organiques ?

Monsieur le Ministre, savez-vous que certains agriculteurs se regroupent pour créer leur propre usine de méthanisation, mais que manquant de matière, ils cultivent des champs de maïs afin d'alimenter leur réserve de déchets ? Sommes-nous devenus fous ? Cultiver des produits dans le seul but d'en faire du déchet qui sera déversé dans des champs !

Il est temps monsieur le Ministre que l'Etat prenne à son compte cette gestion et mette fin à des exploitations qui ne tiennent compte ni de l'intérêt public, ni de l'intérêt écologique, mais dont le seul but est mercantile.

Monsieur le Ministre, nous sommes prêts à vous accueillir, si vous jugez utile de venir à notre rencontre.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, mes salutations respectueuses.

Patrick BONNET

*Informations recueillies sur le site internet du Sydème

Pièces jointes :

- ✓ Article paru dans le Républicain Lorrain du 30 décembre 2017.
- ✓ Articles parus dans le Républicain Lorrain du 20 mars 2019.
- ✓ Articles parus dans le Républicain Lorrain du 24 mars 2019.

Courrier adressé à : **Monsieur le ministre de l'Économie et des Finances**, Télédoc 151, 139, rue de Bercy, 75572
Paris Cedex 12

Patrick BONNET
11 rue de la République
57380 Faulquemont
Conseiller municipal, commune de Faulquemont
Conseiller communautaire district Urbain de Faulquemont

Faulquemont, le 26 mars 2019

à

**Monsieur le ministre
de l'Économie et des Finances**
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Sous couvert de :

Monsieur le Préfet de Région, 5 place de la République, 67073 Strasbourg

Monsieur le Préfet de Moselle, 9 place de la Préfecture, 5704 Metz

Monsieur le Ministre,

Les derniers évènements survenus au sein du Syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est (SYDEME) sis 1 Rue Jacques Callot, 57600 MORSBACH, nous obligent à nous adresser à vos services.

Au 1^{er} janvier 2019, cet organisme regroupe 10 intercommunalités réparties sur 298 communes représentant une population d'environ 375 000 habitants*.

Le territoire de compétence du Sydème couvre, en plus des 3 arrondissements du département de la Moselle (Sarreguemines, Forbach et Saint-Avold), 1 intercommunalité d'Alsace Bossue, ce qui représente une superficie de 2 559 km², soit une densité de 146 hab/km².*.

Le Sydème a créé sa propre régie à personnalité morale et autonome financière dénommée Ecotri Moselle-Est qui exploite les installations et les équipements mis en place par le Sydème*.

A ce jour, cette régie assure le fonctionnement de *:

- Deux centres de méthanisation,
- Un centre de tri des recyclables,
- Trois centres de tri multiflux,
- Une unité de confection de sacs,
- Trois centres de transfert,
- Trois plate-formes de broyage des déchets verts,
- Une plate-forme de broyage de bois,
- Une plate-forme de réception du verre,
- Des ensembles routiers (14 tracteurs, 30 semi-remorques, 11 porteurs ampliroll, 8 remorques déchèterie, 6 bennes de collecte des gros producteurs de biodéchets, 1 broyeur à bois mobile, 1 broyeur à déchets verts mobile),
- La logistique de plus de 200 bennes de déchèteries.

Le mode de gestion en régie permet au Sydème de pouvoir maîtriser pleinement le coût de service, d'assurer le financement de l'investissement et de contrôler toute la prestation (gestion des moyens et du personnel, pesée des flux...) au travers de moyens propres*.

Le Sydème est dirigé par 1 président, 8 vice-présidents, 55 délégués titulaires et 55 délégués remplaçants*. Leur compétence se limite à une fonction de maire d'une commune ou pour quelques-uns à un mandat électif. Cette précision a toute son importance pour la suite et la bonne compréhension de ce courrier.

Depuis plusieurs mois, des associations se sont regroupées pour dénoncer la gestion économique et financière de cette structure, ses investissements et les dépenses de ses dirigeants.

Suite à cela, le 5 décembre 2017, l'association ANTICOR a fait un signalement auprès du procureur de la République de Sarreguemines (Moselle) qui a ouvert une enquête confiée à la SRPJ de Strasbourg. Les anomalies relevées selon Anticor reposaient sur : « Suspicion de détournement de biens publics » (*article 432-15 du CP*) ; « Suspicion de Prise illégale d'intérêts » (*article 432-12 du CP*) ; « Suspicion de favoritisme » (*article 432-14 du CP*) ». L'enquête est en cours.

Il y a quelques semaines, une plainte a été déposée auprès du même procureur de la République pour « altération frauduleuse de la vérité dans un écrit et pour usage de faux en écriture » (*prévus par l'article 441-1 du CP et réprimés par les articles 441-1 AL.2, 441-10, 441-11 CP*). Cette enquête a également été confiée à la SRPJ de Strasbourg. L'enquête est en cours.

Par voie de presse le président du Sydème a avoué avoir « *mis en place des recettes fictives pour rendre le budget légal* » (**Pièce jointe 1**). Plusieurs rapports de la Cour Régionale des Comptes ont indiqué que les budgets de cet organisme sont insincères depuis plusieurs années. Le Tribunal administratif de Strasbourg a annulé le budget de l'année 2016 pour les mêmes raisons.

Aujourd'hui, comme vous avez pu le constater dans les articles de presse (**Pièces jointes 2**), le président du Sydème a démissionné, le budget 2019 ayant été rejeté par une majorité d'élus, ceux-ci cédant à la pression des médias, des actions associatives, des plaintes. Pourtant ces élus ont voté durant plusieurs années des budgets qualifiés d'insincères par les juges administratifs et de la chambre régionale des comptes.

Cette notion « insincère » qualifiée notamment par l'absence d'équilibre budgétaire, est un principe pourtant obligatoire et obligatoirement connu par tous les membres de l'équipe dirigeante du Sydème de par leur autre fonction élective.

Pourtant en supposant que, au moment du vote des précédents budgets certains élus ignoraient sic « *la mise en place de recettes fictives pour rendre le budget légal* », les aveux du président du Sydème par voie de presse, n'auraient-ils pas dû les faire renoncer à continuer à siéger et les conduire à alerter les services judiciaires en lieu et place de contribuables via des associations citoyennes ?

Aucun élu n'a eu le courage de le faire, ce qui nous amène à les rendre tous coupables de cette gabegie, pour laquelle les 375 000 habitants du territoire couvert par le Sydème sont les seuls à être sanctionnés par de nouvelles augmentations des redevances telles que préconisées par la Cour régionale des comptes afin de combler la dette estimée à plus de 70M€ (Plus de 100M€ pour certains).

Ainsi, qu'il est indiqué dans les récents articles de presse (**Pièces jointes 3**), dans les 15 prochains jours sera nommé un nouveau président choisi **parmi** ces mêmes élus et élu **par** ces mêmes élus. Ce qui ne changera absolument rien dans la gestion de cet organisme.

Aujourd'hui, des élus, année préélectorale obligeant, « tirent sur l'ambulance » ayant trouvé le coupable idéal en la personne du président démissionnaire et déclarent qu'il faudrait démissionner le directeur financier. Pourquoi, ne pas l'avoir fait avant, tous les élus avaient le pouvoir de le faire lors d'un vote majoritaire ?

Monsieur le Ministre, aujourd'hui ce sont 375 000 contribuables qui sont les victimes d'élus incompetents et coupables de ne pas avoir fait ce pourquoi ils avaient candidaté. C'est pourquoi, nous vous demandons que soit :

- démissionné l'ensemble de tous les élus qui composent la direction du Sydème,
- réalisé un audit financier et technique du Sydème ainsi que des présidents d'intercommunalité l'ont demandé,
- mis en place un organisme privé pour gérer les affaires courantes jusqu'à la fin de l'audit.

Ce délai devrait permettre aux autorités compétentes de mettre en place une nouvelle organisation de cette administration qui, de nos avis, devrait être composée de spécialistes en matière de finances, de gestion, de collecte de déchets, de méthanisation. Ce bureau pourrait également accueillir des contribuables.

Monsieur le Ministre, nous comptons sur vous pour que vous preniez en compte nos revendications, car seul compte pour nous que soit mis fin à cette gabegie dans le seul intérêt des contribuables.

Monsieur le Ministre, les 4 thèmes du Grand débat mis en place par le président de la République, portaient sur la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'état et des services publics et la démocratie et citoyenneté. Nous avons participé à ceux-ci, en tant que citoyen mais également en tant qu'organisateur, animateur, parfois même les trois à la fois.

Monsieur le Ministre, ainsi que proposé lors de ces Grands débats, je profite de ce courrier pour vous suggérer la création d'un ministère « *Collectes des déchets* » afin d'harmoniser celles-ci. Chaque arrondissement a sa propre gestion, sa propre vision, ce qui amène des élus à toujours augmenter les taxes au grand dam des contribuables toujours de plus en plus nombreux à exprimer leur mécontentement et sans que ne soit pris en compte l'écologie.

Monsieur le Ministre, savez-vous que dans les résidus issus de la méthanisation dispersés dans les champs, nous avons trouvé des morceaux de matières plastiques et autres déchets non organiques ?

Monsieur le Ministre, savez-vous que certains agriculteurs se regroupent pour créer leur propre usine de méthanisation, mais que manquant de matière, ils cultivent des champs de maïs afin d'alimenter leur réserve de déchets ? Sommes-nous devenus fous ? Cultiver des produits dans le seul but d'en faire du déchet qui sera déversé dans des champs !

Il est temps monsieur le Ministre que l'Etat prenne à son compte cette gestion et mette fin à des exploitations qui ne tiennent compte ni de l'intérêt public, ni de l'intérêt écologique, mais dont le seul but est mercantile.

Monsieur le Ministre, nous sommes prêts à vous accueillir, si vous jugez utile de venir à notre rencontre.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, mes salutations respectueuses.

Patrick BONNET

*Informations recueillies sur le site internet du Sydème

Pièces jointes :

- ✓ Article paru dans le Républicain Lorrain du 30 décembre 2017.
- ✓ Articles parus dans le Républicain Lorrain du 20 mars 2019.
- ✓ Articles parus dans le Républicain Lorrain du 24 mars 2019.

Courrier adressé à : **Monsieur le ministre de la Transition écologique et solidaire** 246, Boulevard
Saint- Germain, 75007 Paris